



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023_51

Fourniture et installation équipement réseaux - IPSUMEDIA

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour permettre le bon fonctionnement de l'écran led extérieur de la mairie, il convient d'installer des équipements wifi dans la salle de réunion ainsi que dans le bureau de M. le Maire,

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec la SAS IPSUMEDIA dont le siège est à Plan d'Orgon (13) 438 bis Allée des Platanes, un devis pour la fourniture et l'installation d'équipements réseaux dont le montant total s'élève à 3 847.20€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 13/10/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

